

Astrid KAPTIJN - Professeure de droit canonique, vice-rectrice sortante de l'Université de Fribourg, Suisse



Depuis 2010, Astrid Kaptijn est professeur de droit canonique à la Faculté de Théologie de l'Université de Fribourg (CH). Depuis mars 2015 jusqu'à fin janvier 2019, elle est vice-rectrice de cette Université.

A fait des études en théologie à Amsterdam, des études en droit canonique latin à Strasbourg et à l'Institut catholique de Paris (licence canonique et DEA). A obtenu une licence en droit canonique des Eglises catholiques orientales à l'Institut Pontifical Oriental à Rome.

Thèse en droit canonique, soutenue conjointement, en 2007, à l'Institut catholique de Paris et à l'Université Paris XI, intitulée : « Les statuts canoniques et les régimes civils des communautés orientales catholiques en France (1821-2000) ».

A enseigné le droit canonique latin et oriental à la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris (maître de conférences), ainsi qu'à plusieurs autres universités en France (Lille, Metz, Angers, Aix-en-Provence) et à l'Institut de Théologie à Rouen entre 1997 et 2010.

Vice-doyen de la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris de 2001-2010.

Autres activités :

- Professeure invitée en droit canonique oriental à la Faculté de droit canonique à Paris, à la Faculté de droit canonique de l'Université de Leuven (BE- flamande) et au Département de droit canonique de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé (Cameroun) ;
- Membre des conseils scientifiques de plusieurs revues canoniques : L'année canonique (Paris), Monitor Ecclesiasticus (Rome), Apollinaris (Rome), Ephemerides Theologicae Lovanienses (Louvain), Justitia (Bangalore, Inde), Veritas et Ius (Lugano) ;
- Présidente de la Société pour le Droit des Eglises Orientales ;
- Membre du Conseil des Questions Canoniques de la Conférence des Evêques de France ;
- Juge au tribunal interdiocésain suisse de seconde instance ;
- Membre de la Commission Théologique et Œcuménique de la Conférence des Evêques suisses ;
- Conseillère canonique de l'Association néerlandaise des agents pastoraux ;
- A assumé la fonction d'avocate ecclésiastique dans quelques causes disciplinaires et pénales ;
- Consultations pour diverses Conférences des Evêques (France, Suisse, Irlande, Angleterre-Ecosse et Allemagne).